

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2024

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 23 Août 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, CHEVALLIER Béatrice, COUDREAU Maxime, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, LEMASLE Annick, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Absents : FEVRIER Marie-Cécile, MALBOEUF Benjamin, MAZOUIN Yann et MIRANDE Geoffray.

Le bilan des manifestations estivales est fait :

- Soirée du 13 juillet : 200 convives au repas et environ 400 spectateurs au feu d'artifice (1 000 € déficit).
- Orientation du 21 juillet : 53 participants malgré la pluie.
- Nocturne en Vals de Saintonge du 2 août : Plus de 500 spectateurs pour cette soirée très réussie. Coût de la soirée à la charge de la commune : 2000 €.
- Jeu de piste : Bulletins réponses à redonner avant le 31 août.

Un point d'étape des projets 2024 est fait :

- Voiries : en cours de réalisation
- Achat de matériel : Aspirateur OK – Matériel électroportatif Tardy OK – Divers matériels Boisumault et Somadis OK – Trancheuse à pain OK – Sono ? – Totem ? (voir subvention)
- Bâtiments du cimetière : Début des travaux début septembre
- Abri bus de l'impasse des Bonnet : Réceptionné mais pas monté
- Habillage des containers : 5 + 1 kits livrés
- Terrain de tennis : Terminé sauf le filet qui n'est pas encore livré
- Monument aux Morts : Lancement des travaux en septembre pour une inauguration le 11 novembre
- Illuminations de Noël : Pas d'achat prévu à ce jour

Il est proposé une décision modificative du budget afin d'intégrer :

- en recettes d'investissement : subvention de la région (pour le transport scolaire), des amendes de police, du FCTVA, du Département d'amortissements 2023 non réalisées l'année dernière et à régulariser sur le budget 2024.
- en dépenses d'investissement : correction article imputation pour les travaux du terrain de tennis (opération 166), achat mobilier mairie (fauteuil et meuble), VMC bibliothèque.
- en recettes de fonctionnement : intégration nouvelle dotation (Biodiversité et aménités rurales).

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2115 (21) - 166 : Terrains bâtis	13 000,00	10222 (10) : FCTVA	16 700,00
2131 (21) : Bâtiments publics	600,00	1322 (13) : Régions	3 000,00
2131 (21) - 166 : Bâtiments publics	-13 000,00	1323 (13) : Départements	826,00
2184 (21) - 137 : Matériel de bureau et mob	1 000,00	1345 (13) : Amendes de radars auto. et ame	1 759,00
2188 (21) - 137 : Autres immobilisations co	685,00	1641 (16) : Emprunts en euros	-20 000,00
	2 285,00		2 285,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	8 035,00	748374 (74) : Biodiversité et aménités rura	8 035,00
	8 035,00		8 035,00
Total Dépenses	10 320,00	Total Recettes	10 320,00

Le Conseil Municipal est favorable à la modification de ces écritures.

Suite à la fermeture de la boulangerie le lundi 22 juillet, Michel GOGUET et M. le Maire ont rencontré M. LEFAIVRE le mardi 6 août : pas de discussion possible sur les raisons de la fermeture. Le courrier, dénonçant le contrat et les baux qui le lient à la commune devait être remis en mains propres le mercredi 21 août mais, par téléphone le mardi 20 août, M. LEFAIVRE a informé M. le Maire que c'est le liquidateur judiciaire qui nous donnerait les suites de la vacance du logement. M. LEFAIVRE ne souhaitant pas redonner les clés.

La dernière facture du 13 juillet sera déduite des loyers impayés selon la demande de la DGFIP. Affaire à suivre...

M. le Maire explique le fonctionnement du transport scolaire desservant l'école de Beauvais-sur-Matha, RPIC auquel nous adhérons. Compte tenu des tarifs, M. le Maire propose le maintien de l'aide de 30 € par enfant sur présentation du titre de transport acquitté. Le remboursement interviendrait au 2^{ème} trimestre 2025 à condition que l'enfant soit toujours scolarisé au RPIC de Beauvais-sur-Matha. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Pour information, la Région nous a versé 3 000€ pour l'année scolaire 2023/2024 au titre du transport.

Il devient urgent de recruter un agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier 2025. Plusieurs personnes sont proposées.

M. Steve BARBIER, Président de l'UCA, est présent ce soir pour nous présenter l'organisation du club de Football et ses objectifs.

Il sollicite la commune pour recruter un entraîneur (M. FOUCAULT Thierry) en contrat APPEC (Département). Les frais devraient s'élever à 5 000 € par an pour la commune. Le CDG sera consulté pour la viabilité de ce projet.

Un vote de principe à bulletin secret a lieu. Résultats : pour : 8, contre : 3, nul : 1.

M. Geoffroy MIRANDE, absent, a donné procuration pour ce seul sujet de discussion à M. le Maire.

La commune devrait donc prendre en charges les frais de rémunération de l'entraîneur de football. Affaire à suivre...

La mise en service de l'antenne relais téléphonique est effective depuis le 1er août 2024.

Suite aux fortes intempéries du 18 juin dernier, M. le Maire a demandé l'état de catastrophe naturelle pour la commune. Nous attendons une réponse des services de l'Etat.